

## BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS)



### LA FORMATION

#### Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat BPJESP est un diplôme de niveau 4 : options Animation sociale, Animation culturelle, Loisirs tous publics.

#### Durée de la formation :

- 16 mois

#### Contenu :

- La formation se répartit en 4 unités capitalisables :

> **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

> **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation culturelle s'inscrivant dans le projet de la structure.

> **UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles.

> **UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champs des activités culturelles.

#### Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

#### Validations et certifications :

- Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4 UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

#### Pré-requis :

- Avoir validé le PSC1.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou de justifier de 200h dans l'animation.

### LE METIER

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire capables de développer des actions et des projets d'animation sur les territoires.

L'animateur met en place et anime des activités récréatives, culturelles, techniques ou ludiques selon les besoins du public et la spécificité de la structure ; Il peut coordonner l'activité d'une équipe ou mettre en place un projet d'animation.

#### OBJECTIFS

Les participants seront capables de :


- Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques.
- Mettre en œuvre un projet d'animation culturelle s'inscrivant dans le projet d'une structure.
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle (accompagner et faire émerger des projets artistiques et culturels, faciliter l'accès à des formes culturelles ou artistiques variées).
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.


#### PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS


Le métier d'animateur s'exerce dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations...). Les titulaires du diplôme du BPJEPS peuvent poursuivre leurs études en s'inscrivant à la formation DEJEPS.

**LE CFA PSS NORMANDIE** (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

## L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**  
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**  
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**  
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**  
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat\*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(\*À minima, à titre indicatif uniquement)

## TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

## LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

## ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

## MODALITES D'ACCÈS

### 3 étapes à suivre

#### 01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : [www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com) (tout au long de l'année)

#### 02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

#### 03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

## CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO  
12 Rue Ferdinand Buisson  
14280 SAINT CONTEST  
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

[www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com)